

**Avis D'un Concours National D'Architecture Restreint (pour la 2^{ème} fois) suite à l'annulation du 1^{ère} procédure
N° 16/2026
NIF 099826019002719**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et délégation du service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Médéa, lance un avis d'un Concours National D'Architecture Restreint pour le projet :

(Maîtrise d'œuvre) Etude et suivi pour la réalisation de 2000 places pédagogique (institut des sciences vétérinaires et des sciences agronomique)- wilaya de Médéa

Les architectes et les bureaux d'études qui répondent aux conditions d'éligibilités suivantes :

- A. **Capacité professionnelles:** justifiés par :
- De l'agrément délivré par CNOA de l'année en cours;
 - Du statut d'entreprise nationale économique du bureau d'études ou d'un décret de création
- B. **Capacité financière:**
Avoir un chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à 30.000.000.00 de dinars des meilleur 03 années sur les cinq dernières années. (2020, 2021, 2022, 2023, 2024)
- C. **Capacités techniques:**
Références professionnelles :
- Avoir assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi) d'un projet de catégorie « C » ou plus réceptionné, durant les 10 dernières années (de l'année 2016 à l'année 2025).
- Moyens humains:**
Disposant d'un minimum de personnel nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau soit :
- Chef de projet : (01 Architecte ou master en architecture) ou (01 ingénieur ou master en G.C) ayant une expérience égale ou supérieure à **04 ans révolu**.
 - (01 Architecte ou master en architecture) ou (ingénieur ou master en G.C) ayant une expérience égale ou supérieure à **03 ans révolus**.

Dans le cas d'un groupement : les membres de groupement momentané d'architectes agréés sont composé exclusivement d'architectes inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, ou en sociétés civile professionnelle d'architectes agréés, et doivent intervenir sous forme de groupement solidaire

Les capacités des candidats en groupement solidaire momentané sont prises en compte dans leur globalité

- **Le groupement doit être impérativement solidaire.**
- **Nb : pour les deux cas : Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.**
Les moyens humains ayant servi à la candidature ne sont pas pris en considération lors de l'évaluation de l'offre technique

Les bureaux d'études Peuvent retirer les cahiers des charges Au prés de :

**LA DIRECTION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS
DE LA WILAYA DE MÉDÉA - CITE DU 24 FÉVRIER –MÉDÉA**

La date et l'heure limite de dépôt des plis està 12 :00 h

Les offres accompagnées des documents et en cours de validité exigés par la réglementation en vigueur à savoir :

- A. **Le dossier de candidature: contient les documents exigés dans le cahier des charges (article 18 page 14).**
le délai de préparation du dossier de candidature est **fixé à quinze(15) jours**, à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel au concours dans deux quotidiennes nationaux ou BOMOP ou la presse électronique.
- B. **L'offre technique : contient les documents exigés dans le cahier des charges (article 18 page15).**
- C. **L'offre de prestations: contient les documents exigés dans le cahier des charges (article 18 page 15 -16).**
- D. **L'offre financière: contient les documents exigés dans le cahier des charges (article 18 page 16).**

Le délai de préparation des offres techniques, des prestations et financières est fixé à **(30) jours**, les candidats présélectionnés seront invités par courriers et par voie de presse, la date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financière), sera comptée à partir de la date de la publication par voie de presse ou BOMOP .

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant